

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115-517700 Fax : +251115-517844  
Website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt-septième session ordinaire**

**7 – 12 juin 2015**

**Johannesbourg (AFRIQUE DU SUD)**

**EX.CL/918(XXVII) Rev.1**

Original: anglais

**RAPPORT SUR L'ÉLECTION DE SIX (6) MEMBRES DU  
COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET  
LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (CAEDBE)**

## **RAPPORT SUR L'ÉLECTION DE SIX (6) MEMBRES DU COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (CAEDBE)**

1. L'élection des membres du Comité africain d'Experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) est régie par les dispositions de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (la Charte) et du Règlement intérieur du Conseil exécutif.
2. Le CAEDBE est créé par l'article 33 (1) de la Charte. En vertu de l'article 33 (1) de la Charte, le CAEDBE comprend onze (11) membres de grande moralité, intègres, impartiaux et compétents en matière des droits et du bien-être de l'enfant. Par ailleurs, l'article 33 (3) de la Charte prévoit que le CAEDBE ne doit inclure plus d'un (1) ressortissant du même État.
3. Il convient de souligner que selon les pratiques de l'Union, au cours de l'élection, le Conseil exécutif doit respecter les principes de représentation géographique équitable et de représentation équitable des deux sexes.
4. Il convient de rappeler que la Conférence a adopté la Décision Assembly/AU.356 (XVI) lors de la seizième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2011, au cours de laquelle il a été demandé à la Commission " de veiller au respect du principe de la représentation géographique dans tous les organes de l'Union africaine avec des membres élus, sauf dans des cas où une région qui a été dûment informée n'a pas présenté de candidats".
5. Cette élection est conduite dans la mesure où les six (6) membres du CAEDBE qui ont été élus en juillet 2010 pour un mandat de cinq (5) ans arrivent au terme de leur mandat en juillet 2015:

<b>N°</b>	<b>NOM</b>	<b>PAYS</b>	<b>RÉGION</b>
1	Mme Amal Muhmamad AL-HANQARI	Libye	Afrique du Nord
2	M. Alfas M. CHITAKUNYE	Zimbabwe	Afrique australe
3	M. Benyam DAWIT Mezmur	Ethiopie	Afrique de l'Est
4	Mme Fatima DELLADJ-SEBAA	Algérie	Afrique du Nord
5	M. Clement Julius MASHAMBA	Tanzanie	Afrique de l'Est
6	Mme Felicite MUHIMPUNDU	Rwanda	Afrique de l'Est

6. Il convient de souligner que tous les six (6) membres précités sont rééligibles conformément à la Décision Assembly/AU/Dec.548 (XXIV) sur l'amendement de l'article 37 (1) de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant adoptée par la Conférence à sa vingt-quatrième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2015.
7. À cet égard, l'élection actuelle a trait aux six (6) membres pour un mandat de cinq (5) ans.
8. La Commission voudrait attirer l'attention des États membres, qu'après l'expiration des mandats des six (6) membres en juillet 2015, la représentation régionale et par genre du CAEDBE se présentera ainsi qu'il suit:

**a) Représentation régionale**

Afrique centrale	:	1
Afrique de l'Est	:	0
Afrique du Nord	:	1
Afrique australe	:	1
Afrique de l'Ouest	:	2

**b) Représentation par genre**

Femmes	4
Hommes	1

9. Les candidatures soumises par les États parties et reçues par la Commission sont comme suit:

N°.	NOM	PAYS	REGION	HOMME/ FEMME
1	Mme Amal Mahmoud Abdalla ALI	Soudan	Afrique de l'Est	F
2	Mme Dikéré Marie-Christine BOCOUM	Cote d'Ivoire	Afrique de l'Ouest	F
3	Mme Aver GAVAR	Nigeria	Afrique de l'Ouest	F
4	Mme Ruth JAPPAH-SAMUKAI	Liberia	Afrique de l'Ouest	F
5	Mme Claudine Uwera KANYAMANZA	Rwanda	Afrique de l'Est	F
6	Mme Maria MAPANI-KAWIMBE	Zambie	Afrique australe	F
7	M. Clement MASHAMBA*	Tanzanie	Afrique de l'Est	H
8	M. Benyam Dawit MEZMUR*	Ethiopie	Afrique de l'Est	H
9	Mme Goitseone Nanikie NKWE	Botswana	Afrique australe	F
10	Mme Honorine Félicité Ouedraogo KABORE	Burkina Faso	Afrique de l'Ouest	F
11	M. Lucien RAKOTONIAINA	Madagascar	Afrique de l'Est	H
12	M. Edward Bandawe TWEA	Malawi	Afrique australe	H
13	M. Leonard WAMBUA	Kenya	Afrique de l'Est	H
14	Mme Margaret Nantongo ZZIWA	Ouganda	Afrique de l'Est	F

\* Remarque: Les candidats Nos. 7 et 8 sollicitent leur réélection.

2015

# Report on the Election of six (6) members of the african Committee of experts on the rights and welfare of the child (ACEWRC)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4777>

*Downloaded from African Union Common Repository*